

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Consultations citoyennes sur les
mesures et interventions possibles
pour atténuer les risques et
protéger les riverains





Plan de la présentation



La Zone d'intervention spéciale (ZIS)

Le Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire
relatif aux inondations

Le comité consultatif de la Ville de Gatineau

Le déroulement de la soirée



Zone d'intervention spéciale (ZIS)



La Zone d'intervention spéciale est une mesure transitoire, qui

- vise à permettre au gouvernement de déterminer les nouvelles règles d'aménagement du territoire;
- s'applique dans les zones 0-20 ans et dans toute zone qui a été inondée, soit en 2017 ou en 2019;
- a pour effet d'interdire toute nouvelle construction et tous travaux de remblai ou de déblai.

La Zone d'intervention spéciale :

- n'est pas une cartographie des zones inondables;
- permet les travaux de rénovation, d'entretien, de réparation ou de modernisation des bâtiments existants à la condition de ne pas augmenter la superficie du bâtiment au sol.

La Zone d'intervention spéciale sera levée :

- lorsque la Ville aura intégrée les nouvelles dispositions réglementaires, qui seront déterminées par le gouvernement du Québec.



Zone d'intervention spéciale



À Gatineau, la zone a été délimitée en fonction des photos aériennes prises le 29 avril 2019 par la Ville de Gatineau.



Le Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations



- D'ici à l'été 2020, adoption d'un plan d'action incluant :
 - Les mesures de résilience, la connaissance du risque, le partage et la diffusion des connaissances, la gouvernance et les échelles de planification, les besoins financiers et les enjeux socio-économiques et l'acceptabilité sociale;
 - La mise en œuvre du plan d'action gouvernemental.
- D'ici la fin de l'année 2020, adoption d'un nouveau cadre réglementaire que devront respecter les municipalités



Le Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations



Le gouvernement prend appui sur deux comités :

Un Comité scientifique

Un Comité municipal
(où siègent des représentants de la Ville de Gatineau)





Un comité consultatif pour la Ville de Gatineau



Ce comité vise à contribuer à l'identification des mesures spécifiques applicables ou pertinentes aux différentes parties du territoire inondé à Gatineau, en matière d'aménagement et de mesures de protection.

Il doit formuler des recommandations sur :

- la cartographie des risques associés aux inondations et la vulnérabilité des éléments exposés aux risques;
- les actions visant à diminuer l'exposition au risque des personnes, des bâtiments, des infrastructures et des équipements;
- la réalisation de travaux et de mesures de protection;
- les critères pour l'évaluation des mesures de protection.

Comité consultatif en matière d'aménagement et de mesures de protection dans les zones à risque d'inondation



M. René Villemure

Président du Comité consultatif
Éthicien
Président Ethikos



M. Mario Gauthier

Études urbaines, département des sciences sociales, université du Québec en Outaouais



M. Michel Leclerc

Institut national de la recherche scientifique, Centre Eau Terre Environnement et MRC Vaudreuil-Soulanges, Deux-Montagnes, Argenteuil



M. Alain N. Rousseau

Hydrologie et gestion intégrée de l'eau par bassin, Institut national de la recherche scientifique et Centre Eau Terre Environnement



Mme Audrey Maheu

Écohydrologie, département des sciences naturelles, université du Québec en Outaouais et Institut des sciences de la forêt tempérée



M. Alain Mailhot

Institut national de la recherche scientifique et Centre Eau Terre Environnement



De décembre 2019 à septembre 2020, six réunions sont prévues



Un mandat de services professionnels

Un appel d'offre de services a été lancé en vue d'identifier des secteurs distincts où des mesures de protection ou d'atténuation des risques pourraient être proposées.

Les résultats de ce mandat seront aussi soumis au comité consultatif.



Les consultations citoyennes



Les consultations citoyennes visent à recueillir auprès des résidents et des entreprises, qui ont été touchés par les inondations de 2017 et 2019 :

- Des suggestions quant aux mesures et interventions à considérer pour atténuer les risques d'inondations et protéger les riverains, dans le futur.

Ces suggestions seront soumises au comité consultatif ainsi qu'aux consultants qui seront mandatés pour en évaluer la faisabilité.



Le déroulement de cette soirée



Des cartes de votre secteur sont placées dans la salle.

Des membres de notre équipe sont présents et vous y attendent.

Vous êtes invités à identifier :

- les endroits où des mesures devraient être prises;
- les types d'interventions que vous pensez nécessaires.

Vous êtes également invités à nous faire part de vos observations sur les inondations, qui viendraient compléter les informations recueillies par les équipes de la Ville lors des deux dernières crues printanières.



Le déroulement de cette soirée



Toutes les informations recueillies feront l'objet d'un rapport qui sera soumis au comité consultatif et qui sera également disponible en ligne.

Nous vous rappelons que vous pouvez également, après cette séance, nous transmettre d'autres suggestions ou commentaires par courriel verificationzis@gatineau.ca et ce, d'ici le 15 décembre prochain.